

**Avis du Conseil de Développement  
du Pays Adour Chalosse Tursan  
sur le projet de Contrat de Pays 2010-2012**

*Compte tenu des remarques formulées par le CODEV lors de ces deux réunions, il est proposé d'exposer l'avis du Conseil de Développement sur le projet de Contrat de Pays, de la façon suivante :*

Le Conseil de Développement du Pays Adour Chalosse Tursan, réuni à deux reprises les 5 et 19 octobre 2009, sous la présidence de Dominique UROLATEGUI, a reçu un avis global favorable sur le projet du futur Contrat de Pays 2010-2012 et ce aussi bien sur la stratégie proposée que sur le tableau récapitulatif des projets.

Cependant, et afin d'assurer au Contrat de Pays et à ses avenants la meilleure cohérence possible, le Conseil de Développement a tenu à compléter son avis par les propositions suivantes :

- le souhait d'une **prise en compte des préconisations de la Charte Paysagère dans les projets d'aménagement des zones d'activités mais aussi et plus globalement dans les projets concernant l'habitat. Ce document cadre du Pays, qui avait fait l'objet d'une validation par les élus du Conseil d'Administration lors du 1<sup>er</sup> Contrat de Pays, ne paraît cependant pas suffisamment exploité à ce jour. De plus, la problématique de la réappropriation et de la redynamisation des centres « urbains » (rapprochement des lotissements à ses centres bourgs, aménagements des espaces publics,...) pourrait tirer largement profit de cette Charte,**
- **l'assurance d'une cohérence entre les projets du Contrat de Pays et les orientations qui seront définies dans le cadre du Plan Climat Territorial (déplacements, utilisation des énergies renouvelables,...),**
- **la question de la mobilité des personnes paraît fondamentale et mériterait d'être prise en compte par des initiatives publiques locales,**
- **le souhait d'une réflexion du Conseil de Développement, à partir de l'année prochaine, sur le volet « culture », compte tenu du peu de projets autour de cette thématique dans le projet de Contrat de Pays. L'objectif est de contribuer à la réalisation de projets fédérateurs pouvant être soutenus par les différents partenaires institutionnels,**
- **le souhait de participer au travail d'élaboration de la Convention Tourisme afin de contribuer à une stratégie de développement touristique cohérente avec l'organisation collective du Pays (partenariat des OTSI , communication et formation communes, ....) et possibilité de porter un avis sur cette Convention, une fois que celle-ci sera rédigée.**